

sexe féminin, issue de lui déclarant et de Maria Rogez, âgée de vingt quatre ans, sans profession, domiciliée en cette commune, son épouse, laquelle enfant est née au sein de sa mère, le sept avril courant, à huit heures soir, ladite présentation a été faite en présence de Gustave Stuel, âgé de cinquante neuf ans, cultivateur, et de Paul Soloms, âgé de vingt huit ans, instituteur public, tous deux domiciliés à Colembert, le premier, aïeul de l'enfant, et le second, ami de père et mère; et ont, le comparant et les témoins, signé avec nous le présent acte, après lecture.

Joseph Boniface

Le An mil huit cent quatre vingt seize, le vingtième jour du mois d'avril, à midi, en la mairie et par devant nous, Jean Marie Hauffpit, Maire et Officier de l'état civil de la Commune de Colembert, Canton de Desvres, arrondissement de Boulogne, département du Pas de Calais, ont comparu Jules Martinot, âgé de vingt neuf ans, ouvrier de fabrique, domicilié à Dunquerque, et Antoine Piller, âgé de cinquante deux ans, garde champêtre domicilié à Colembert, lesquels nous ont déclaré que Jules Grosjean Martinot, âgé de cinquante trois ans et dix mois, ouvrier de fabrique, domicilié à Colembert, marié en secondes noces à Octavie Calera Petit, âgée de cinquante trois ans, sans profession, demeurant à Saint Martin, Boulogne, né à Dunquerque, fils de feu Charles Antoine Martinot et de Françoise Elisabeth Martinot est décédé en sa demeure, sise allée Fayolle, à Colembert, le dix neuf avril courant, à quatre heures du soir, ce dont nous nous sommes assuré, ladite déclaration faite par le sieur Martinot et Piller ci dessus dénommés, le premier, fils de l'enfant et le second, son parent, et a, le second comparant seul, signé avec nous le présent acte, après qu'il lui en a été donné lecture, le premier ayant déclaré ne savoir signer de ce interpellé.

N° 3
Martinot
Jules Grosjean
sans 10 mois - Marie

(1) veuf en premières noces de Clarisse Mathilde Ambrosine Prouart. -
Nouveau bon et apparent

Hauffpit
Billaud

N° 4
Secoutte
Mort né

Joseph Boniface
Le An mil huit cent quatre vingt seize, le dixième jour du mois de mai, à sept heures du soir, par devant nous, Jean Marie Hauffpit, Maire et Officier de l'état civil de la Commune de Colembert, Canton de Desvres, arrondissement de Boulogne, département du Pas de Calais, a comparu Secoutte Théophile, âgé de trente sept ans, Cantonnier, demeurant à Colembert, lequel nous a présenté un enfant, sans vie, du sexe féminin, issue de lui et de Madame Colin, âgée de trente sept ans, cultivateur et



247
domiciliée en cette commune, son épouse, laquelle enfant est sortie du sein de sa mère, le cinq mai courant, à six heures du matin, la dite présentation a été faite en présence de Paul Soloms, âgé de trente huit ans, instituteur public, et de Antoine Piller, âgé de cinquante et un ans, garde champêtre, tous deux domiciliés à Colembert et non parents des ascendants de l'enfant, et ont, le comparant et les témoins, signé avec nous le présent acte après lecture.

Joseph Boniface

Maire de Saint Maude (Seine) Extraite du registre des actes de décès pour l'année 1896. - Le An mil huit cent quatre vingt seize, le neuf juin, à deux heures un quart du soir, acte de décès de Noël Joseph Caux, âgé de vingt et un ans et demi, 2^e canonnier conducteur au 14^e Régiment d'Artillerie, 11^e Batterie, n^o matricule 11614, né à Colembert (Pas de Calais) où il était domicilié, décédé ce matin, à neuf heures, à l'hôpital militaire situé en cette commune, fils de Joseph Boniface Caux et de Louise Duru, domiciliés audit Colembert, célibataire, dressé par nous, Maurice Gourdault, Maire et Officier de l'état civil de la Commune de Saint Maude, après nous être assuré en vertu sur la déclaration de Lucien Lunenard, âgé de vingt trois ans, caporal, et de Albert Desplats, âgé de vingt trois ans, 1^{er} soldat, tous deux à la section d'infirmeries, domiciliés sous deux aveux, hospital, qui ont signé avec nous, après lecture, signé au registre Desplats, Lunenard, Gourdault, Maire. Pour copie certifiée conforme, délivrée par nous, Maire de la Commune de Saint Maude le dix juin mil huit cent quatre vingt seize. Le Maire, signé: Gourdault. Pour la légalisation de la signature de M. Gourdault, Maire de Saint Maude apposée d'autre part, Paris, le seize juin, mil huit cent quatre vingt seize. Le Préfet, signé: Desplats. Pour le Préfet, le conseiller de préfecture Villain, signé: signature illisible. - Pour copie certifiée conforme, Colembert, le seize juin, mil huit cent quatre vingt seize. Le Maire, signé: Hauffpit.

N° 5
Caux
Noël Joseph
sans 1/2
Célibataire

Le An mil huit cent quatre vingt seize, le huit et un même jour du mois de juillet, à huit heures du matin, en la Mairie et par devant nous, Jean Marie Hauffpit, Maire et Officier de l'état civil de la Commune de Colembert, Canton de Desvres, arrondissement de Boulogne, sur les, département du Pas de Calais,